



Association internationale des Villes éducatrices

Plan d'action 2019

1. Augmenter l'incidence politique

Objectif général

Renforcer l'impact de l'AIVE au sein et hors du réseau, entre ses membres et dans d'autres instances, ainsi qu'établir des synergies avec des organisations travaillant dans la ligne de la Charte.

Objectifs concrets

Renforcer l'image institutionnelle de l'AIVE.

Promouvoir et faire parvenir aux instances nationales et internationales la Déclaration finale du XV Congrès International de l'AIVE. Encourager le respect des engagements inclus dans cette déclaration de la part des villes associées.

Inciter les Nations unies et les gouvernements à reconnaître le rôle que jouent les gouvernements locaux et insister sur l'importance de l'éducation pour faire face aux défis du XXI^e siècle.

Inciter les différents niveaux de gouvernement (locaux, régionaux et étatiques) à prendre en considération la voix des gouvernements locaux dans les sujets clé pour les Villes Éducatrices et à agir en tant qu'organes consultatifs par le biais des réseaux et des Délégations territoriales de l'AIVE.

Participer aux organes de gouvernement et aux commissions de Cités et Gouvernements locaux unis – CGLU afin de mettre en valeur le rôle clé que l'éducation joue dans l'obtention des Objectifs de Développement Durable, dans des questions telles que l'alphabétisation, la durabilité, la justice sociale, l'équité de genre, etc. Travailler conjointement avec CGLU dans la concrétisation des Objectifs de Développement Durable dans le contexte local afin de favoriser la réalisation de l'Agenda Globale 2030.

Tirer profit de la participation de l'Association à des activités d'autres organisations et réseaux pour faire connaître l'AIVE, les principes de la Charte, le travail des villes associées, etc.

Promouvoir les politiques des Villes éducatrices ainsi que l'engagement avec la Charte auprès d'autres pouvoirs locaux.

Développer les relations avec la presse pour donner une certaine visibilité aux initiatives des Villes éducatrices, autant depuis l'Association même que depuis chacun de ses membres.

Participer à des événements dans lesquels il est possible de faire connaître le travail de l'AIVE, par le biais du Secrétariat, le Comité Exécutif, les Délégations et les Réseaux Territoriaux et Thématiques de l'AICE.

Intensifier la connexion avec d'autres réseaux, tout en priorisant les relations avec UNESCO, ICLEI, CIDEU, UNICEF et MERCOSUR et travailler afin de créer de nouvelles synergies.

Promouvoir un Pacte pour la Ville éducatrice dans les différentes villes associées, dans le but d'unir les efforts et de créer des synergies avec la société civile.

Lancer la convocation de la troisième édition du Prix Ville éducatrice afin d'encourager, de reconnaître, d'annoncer et de célébrer des initiatives et des activités innovatrices réalisées par des gouvernements locaux ayant démontré qu'ils ont un impact positif significatif. Diffuser les initiatives lauréates de la deuxième édition du Prix.

2. Améliorer les capacités des gouvernements locaux

Objectif général

Renforcer les capacités des gouvernements locaux associés et de leurs organisations de la société civile dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de politiques publiques transversales visant à avancer dans l'accomplissement de la Charte des Villes éducatrices.

Objectifs concrets

Offrir du conseil et de la formation aux nouvelles équipes municipales résultant des processus électoraux, ainsi qu'à d'autres villes qui en ont besoin pour promouvoir l'application des principes de la Charte des Villes éducatrices dans leurs politiques municipales.

Développer l'intérêt et la volonté politique en rapport avec l'incorporation de l'éducation comme axe transversal de l'action politique.

Finaliser l'élaboration et la mise en page d'une guide méthodologique sur la mise en œuvre des principes de la Charte des Villes Éducatrices et en garantir la dissémination pour les nouvelles villes ainsi que pour celles déjà membres de l'Association.

Promouvoir l'engagement en tant que Ville éducatrice comme facteur différenciateur.

Développer l'échange d'expériences et l'apprentissage mutuel entre les villes, au moyen de la création d'espaces physiques et virtuels permettant l'échange d'informations, de connaissances et de méthodologies.

Promouvoir les visites d'étude à des initiatives pionnières qui puissent servir d'inspiration pour d'autres villes membre, tout en suivant la méthodologie « *peer review* ».

Évaluer et consolider le modèle de formation virtuelle de la Délégation pour l'Amérique Latine.

Renforcer les groupes de travail thématiques au sein des réseaux territoriaux, et partager les résultats du travail réalisé avec l'ensemble de membres de l'AIVE.

Sensibiliser et faire prendre conscience aux divers conseils / départements / secrétariats des gouvernements locaux, bien au-delà de ceux de l'Éducation, de leur potentiel éducateur à partir de programmes et d'initiatives qu'ils développent déjà ; la même tâche pouvant s'appliquer à divers agents de la société civile.

3. Approfondir la réflexion

Objectif général

Promouvoir la réflexion autour du concept de Ville éducatrice et développer son application dans divers domaines.

Objectifs concrets

Promouvoir la réflexion autour des sujets suivants : Culture et sentiment d'appartenance, Inclusion sociale, Objectifs de Développement Durable (ODS) et Participation citoyenne, par le biais de publications, congrès, rencontres, formation virtuelle, etc.

Produire des documents contribuant à développer le concept de Ville éducatrice au travers de la réflexion, de l'analyse des nouvelles situations auxquelles sont

confrontées les villes du fait de la mondialisation, et de bonnes pratiques de diverses villes, et les diffuser au sein et hors du réseau.

Solliciter des articles, des documents et des collaborations auprès d'experts pour diffuser le concept de Ville éducatrice et son positionnement face aux thèmes concrets, en incorporant les diverses sensibilités territoriales.

Travailler avec les facultés de même que les universités des villes associées pour promouvoir des espaces de réflexion, formation et recherche sur la ville en tant qu'agent éducatif.

Préparer le 7^{ème} volume de la monographie consacré au thème "Ville, culture et éducation" en collaboration avec la Commission de Culture de CGLU: invitation aux auteurs, réception d'articles, traduction dans les langues officielles, conception et mise en page et impression.

Démarrer les préparatifs du XVI^e Congrès international des villes éducatrices qui se tiendra à Katowice (Pologne) en 2020.

Organiser et célébrer des congrès et des réunions régionales et nationales de villes (Congrès du réseau mexicain des villes éducatrices, Congrès national du réseau portugais) et collaboration avec d'autres réseaux qui prévoient des réunions en 2020

4. Consolider l'AIVE en tant que réseau mondial et renforcer sa gouvernance.

Objectifs généraux :

Consolider l'AIVE comme réseau mondial ayant la capacité de renforcer et de soutenir le travail que mènent à terme ses villes membres.

Améliorer l'organisation du réseau et augmenter la coresponsabilité du Comité Exécutif et des réseaux territoriaux.

Objectifs concrets

Faire parvenir les propositions des Villes éducatrices à de nouveaux territoires au travers du Secrétariat de l'AIVE, de ses réseaux territoriaux, des membres du Comité exécutif et des associations de gouvernements locaux, dans le but de promouvoir l'adhésion de nouvelles villes à l'Association.

Promouvoir la traduction de publications, d'articles, de déclarations et autres documents et matériels de support générés par l'AIVE dans le plus grand nombre possible de langues pour avoir une plus grande portée.

Renforcer les réseaux territoriaux existants.

Assurer une meilleure utilisation des fonds disponibles pour les réseaux pour améliorer les services et les opportunités de réflexion, rencontre et apprentissage qui sont offertes aux villes.

Gagner en visibilité et faciliter l'accès à l'information et à la documentation de l'AIVE et de ses membres au travers de la mise à jour permanente du site web et des améliorations technologiques pertinentes.

Soutenir les initiatives que mènent à terme les villes associées.

Faciliter l'accès à l'information sur des initiatives de villes associées qui promeuvent le respect des principes de la Charte, recueillis dans la banque de données.

Assurer la continuité de la célébration du Jour International de la Ville Éducatrice (30 de novembre) et inviter les villes associées à organiser différents événements pour donner à connaître aux citoyens le compromis de leur ville avec la Charte. Diffuser ces événements dans le site web de l'AIVE. Réaliser les procédures nécessaires pour la reconnaissance de la Journée par les Nations Unies.

Améliorer l'organisation interne et profiter le potentiel des membres du Comité Exécutif pour élargir l'AIVE et travailler sur des sujets qui soient d'intérêt pour les villes associées, tout en établissant des groupes de travail avec des responsabilités spécifiques.

Explorer des mécanismes de réunion online et d'autres outils qui aident à réduire les barrières linguistiques et permettent de partager l'accès aux connaissances générées.

Renforcer la coordination entre la Délégation de l'Amérique Latine et les réseaux territoriaux de la région pour augmenter la présence dans ce territoire.

Évaluer de manière continue les services offerts par l'Association, de la part des membres.